

Le 11 décembre 2014

Validation de l'accord sur le développement de Transavia en France

Air France-KLM se félicite de la validation par le Conseil Syndical du SNPL (Syndicat National des Pilotes de Ligne) du projet d'accord relatif au détachement de pilotes Air France au sein de Transavia France.

« Je me réjouis de cette validation. Nous pouvons à présent ouvrir une nouvelle étape de la croissance du groupe Air France-KLM avec le développement, dès l'été 2015, de la première compagnie low cost française au départ d'Orly. Ce projet répond à la fois à une très forte demande de la clientèle loisirs et s'intègre parfaitement dans notre plan stratégique Perform 2020 » a déclaré Alexandre de Juniac, président-directeur général d'Air France-KLM.

Cette validation est intervenue à la suite d'une consultation de l'ensemble des pilotes d'Air France. Avec une participation très élevée, les pilotes ont approuvé l'accord à hauteur de 53%, et à hauteur de 60% pour les adhérents du syndicat majoritaire SNPL.

Grâce à cet accord, la totalité du plan de développement rapide de Transavia en France est à présent assurée sur les cinq prochaines années :

- Poursuite de la forte croissance à l'été 2015 : 21 avions opérés contre 16 à l'été 2014, faisant ainsi de Transavia la première compagnie low cost à Paris-Orly dès l'été 2015.
- Opération de 37 Boeing 737 à l'horizon 2019, au départ de plusieurs aéroports français à l'exception du hub de Paris-CDG, notamment sur des destinations déjà desservies par Air France.
- Transavia conserve ses conditions d'exploitation et de rémunération propres, indispensables pour sécuriser ses objectifs de coût unitaire et de flexibilité opérationnelle.

Une gestion de carrière intégrée des pilotes entre Air France et Transavia est mise en place, incluant notamment une liste de séniorité commune.

Cette évolution répond à une forte attente des pilotes et permet de gérer plus facilement les sureffectifs chez Air France en organisant des détachements temporaires chez Transavia. De manière transitoire, une prime de volontariat sera accordée à certaines catégories de pilotes.

A l'horizon 2017, dans le cadre de cet accord, Transavia devrait opérer plus de 60 avions. Comme prévu dans le cadre du nouveau plan stratégique Perform 2020, cette activité devrait contribuer une centaine de millions d'euros d'EBITDAR¹ additionnel en 2017, ne modifiant ainsi pas les objectifs financiers principaux de Perform 2020 : un EBITDAR en croissance de 8 à 10% par an entre 2013 et 2017, et un ratio de dette nette ajustée¹ sur EBITDAR inférieur à 2,5 en 2017. La poursuite de la forte croissance pesant sur la rentabilité de Transavia, le groupe se fixe comme objectif d'atteindre pour cette activité l'équilibre en 2017 et la rentabilité d'exploitation d'ici 2018.

Contact investisseurs

Bertrand Delcaire

+33 1 49 89 52 59

bedelcaire@airfranceklm.com

www.airfranceklm-finance.com

Dirk Voermans

+33 1 49 89 52 60

divoermans@airfranceklm.com

Contact presse

France : +33 1 41 56 56 00

Pays-Bas : +31 20 649 45 45

www.airfranceklm.com

¹ Voir définitions dans le communiqué de presse Perform 2020 du 11 septembre dernier